

République
Française



DECISION n° DP-2023-102

**CONVENTION DE RESIDENCE DE L'ARTISTE ELODIE MOIRENC AVEC
LA MAISON DES PETITS A BRIGNOLES, LA MICRO-CRECHE L'EAU
VIVE A SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE, LA CRECHE DE NANS-LES-
PINS ET LA CRECHE DE PLAN D'AUPS SAINTE BAUME**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2021-273 du Conseil de Communauté du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté d'Agglomération au Président pour toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les effets financiers pour la Communauté d'agglomération n'excèdent pas 25 000 € ;

CONSIDERANT la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération a répondu au dispositif Rouvrir le Monde 2023 mis en place par la Direction Régionale des Affaires culturelles Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

CONSIDERANT la nécessité de passer une convention pour la mise en place d'une résidence de territoire de l'artiste Elodie MOIRENC avec :

- ✓ La Maison des Petits à Brignoles,
- ✓ La Micro-crèche L'eau vive à Sainte-Anastasie-Sur-Issole,
- ✓ La Crèche de Nans-les-Pins,
- ✓ La Crèche de Plan d'Aups Sainte Baume.

DECIDE

Article 1 :

DE SIGNER la convention de partenariat conclue avec l'artiste Elodie MOIRENC (sise 81 avenue du Maréchal FOCH 13004 MARSEILLE) pour une résidence d'artiste du 05/07/2023 au 30/09/2023.

- ✓ Avec la Maison des Petits (sise Impasse Pas de Grains, 83170 Brignoles),
- ✓ Avec Crèches De France – Micro-crèche l'Eau vive (sise (19 rue notre dame - 83136 SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE),
- ✓ Avec La maison de l'Enfance Francis Barrau – 83860 (sise Quai La Ferrage 83860 NANS-LES-PINS) et
- ✓ Avec La maison de l'Enfance Francis Barrau - 83640 (sise allée de Saint Jeaume 83640 PLAN D'AUPS SAINTE BAUME)

Article 2 :

DE DIRE que La Communauté d'Agglomération versera à Elodie MOIRENC une somme de 4 000 € pour sa résidence.

Article 3 :

DE DIRE que la présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

Article 4 :

DE DIRE que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,
Publié par affichage.

Ampliation adressée au :
SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le

Le Président
De l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND